

09 déc 2022 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 9 décembre 2022

Assentiment à l'accord entre la Belgique et le Burkina Faso relatif au transport aérien - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et le Burkina Faso relatif au transport aérien.

Cet accord, fait à Bruxelles le 5 juin 2018, remplace l'accord aérien bilatéral signé le 15 février 1984. Ses dispositions, applicables aux parties contractantes et à leurs entreprises de transport aérien désignées, règlent tous les aspects permettant l'exploitation de liaisons aériennes spécifiées dans le Tableau des routes.

Sur le plan économique et diplomatique, cet accord aérien contribue au développement de la présence et de l'attrait de la Belgique dans le monde. Il offre des opportunités tant aux transporteurs aériens qu'aux aéroports ou entreprises sous-traitantes. Il est créateur d'emplois et permet d'augmenter les possibilités pour les voyageurs de bénéficier de liaisons aériennes directes au départ de ou vers la Belgique, sans nécessairement devoir transiter par des aéroports étrangers.

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs
Porte-parole (FR)
+32 475 81 91 28
joan.condijs@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be